

gats qui sont allés les prendre et suivis de trois gardes nobles en grand costume.

Les cardinaux ont pris place à la gauche du maréchal sur trois prie-Dieu qui leur étaient réservés. Mgr Chigi occupait celui du milieu; Mgr Régier à sa droite et Mgr Guibert à sa gauche.

Les ahlégats ont remis à chacun des cardinaux les bulles de leur nomination.

Après quelques prières et chants, chaque cardinal, Mgr Régier le premier, est venu s'agenouiller devant le fauteuil du président de la République. — Un des ahlégats présentait la barrette sur un plateau en or. M. le président de la République la posait sur la tête du cardinal.

Cette cérémonie terminée (vers onze heures et demie), M. le président de la République est rentré à son hôtel. Vers midi, les cardinaux y arrivaient avec le manteau de cardinal. Ils étaient conduits en voiture de gala. Les gendarmes mobiles battaient aux champs et présentaient les armes dans la cour.

Un grand nombre de membres du clergé arrivaient ensuite dans le grand salon de la présidence. Chacun des cardinaux a adressé un discours à M. le président.

Un grand déjeuner a été ensuite offert à leurs Eminences, aux ahlégats et aux gardes nobles. Plusieurs ministres y assistaient.

Parmi les notabilités qui étaient présentes à la cérémonie de ce matin, on remarquait Mgr Plantier, évêque de Nîmes; deux ou trois autres évêques, un grand nombre de députés. M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat, et M. Le Guay, préfet du Nord, venu tout exprès à Versailles pour assister à la remise de la barrette à Mgr l'archevêque de Cambrai.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 8 janvier.

Les vacances parlementaires ont été courtes, mais ces 8 jours ont pu suffire aux députés pour se rendre compte des différentes dispositions qui dominent les esprits dans les départements au sein de cette partie de la population qui ne subit pas l'influence malsaine de la presse démocratique. En attendant des circonstances favorables pour le rétablissement de la monarchie, on demande au gouvernement de faire servir les pouvoirs donnés au maréchal de Mac-Mahon à la cause de la préservation sociale. Toutes les mesures nécessaires pour l'accomplissement de cette œuvre de salut public seront votées par la majorité. C'est à ce titre que le projet de loi sur la nomination des maires, dont la discussion commence aujourd'hui, sera adopté sous les conditions que la nouvelle loi d'organisation municipale sera présentée dans un bref délai. Le gouvernement et les ministres comptent sur une majorité d'environ 50 voix en faveur du projet de loi des maires. (1)

Les syndicats de la presse des départements ont pensé, dans une réunion récente, que les questions du timbre des journaux et de leur transport par ballots et messageries, questions qui doivent être prochainement agitées dans l'Assemblée au sujet des nouveaux impôts et d'une proposition de M. M. Bédard et Malastre, rendait nécessaire la convocation d'une assemblée générale des directeurs de la presse provinciale. Cette assemblée aura lieu le dimanche 18 janvier, à Paris; elle aura pour but d'être une délégation de membres chargés de défendre auprès de l'Assemblée les intérêts de la presse provinciale. Il y aura aussi à pourvoir au remplacement de deux syndicats démissionnaires, et d'un autre, M. de la Grangerie, décédé. La dernière assemblée générale ayant limité les pouvoirs du syndicat aux rapports avec la questure de la représentation nationale, ce syndicat ne s'est pas trouvé armé des pouvoirs nécessaires pour traiter les questions qui vont être débattues à Versailles.

Vous aurez sans doute remarqué, dans la circulaire du nouveau ministre de l'intérieur à Madrid, les singulières théories mises en avant pour justifier le coup d'Etat du 3 janvier. La circulaire déclare que le gouvernement qui a chassé les Cortès est sûr de n'avoir violé aucune légalité et qu'il représente mieux que la majorité des Cortès la volonté de la nation, même quand il ne la consulte pas préalablement. Ce langage est la parodie de celui que tenait Louis-Napoléon le lendemain du 2 décembre 1871, quand il disait: « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

Comme toujours, le nouveau gouvernement révolutionnaire en Espagne assure être accueilli partout avec enthousiasme; le télégraphe s'empresse d'annoncer que la tranquillité règne partout; puis il faut bien finir par avouer qu'il a fallu se battre à Saragosse et à Valladolid, que Valence est déclarée en état de siège, que des insurgés intraitables ont coupé le chemin de fer de l'Andalousie, etc., etc. La suite au prochain numéro.

Pie IX et M. le comte de Chambord ont envoyé un précieux témoignage d'encouragement à M. André Barbès, auteur d'un remarquable volume publié chez M. Douliot sous ce titre: *Les traditions nationales*. L'intérêt de cet ouvrage se trouve suffisamment indiqué dans le passage suivant du bref adressé par Pie IX à l'auteur:

« Nous nous réjouissons que vous vous soyez proposé de rappeler l'attention de vos concitoyens sur les siècles où fleurirent la vraie gloire et la vraie grandeur de la France, et de leur faire comparer ces temps avec l'instabilité et le péril de leur situation actuelle, afin qu'apprenant du passé ce qu'ils doivent faire dans le présent, ils s'efforcent de sortir de cet état d'incertitude et de fluctuation incessantes où ils se débattent depuis si longtemps. »

C'est là l'heureux résultat que nous augurons à votre œuvre.

Le Saint-Père, dans ce même bref, exprime, en peu de mots, sur les rapports de l'Eglise et de l'autorité civile, des considérations qui s'appliquent aux actes actuels de plusieurs des gouvernements en Europe:

« Quiconque lit attentivement l'histoire,

sans esprit de parti, sans opinions préconçues, et considère mentalement les événements dans leurs causes, leur enchaînement et leurs conséquences, ne peut s'empêcher de remarquer que l'union et l'harmonie de la puissance ecclésiastique et de la légitime puissance civile servent constamment à assurer le bonheur des peuples, et qu'au contraire, leurs dissentiments ou l'oppression de l'une par l'autre furent toujours la source de maux bien graves. »

Le bilan très-favorable de la Banque de France a beaucoup contribué à la fermeté des cours aujourd'hui.

Il y a augmentation sur tous les principaux chapitres. Mais on remarque la diminution de 205 millions 300 mille francs dans les comptes du trésor, et de 10 millions dans les bons du trésor, diminutions qui tiennent probablement aux nécessités des paiements pour le coupon de la rente.

Les hésitations mises à annoncer le paiement du coupon de la rente turque ne donnent pas beaucoup de confiance pour le paiement des prochains coupons.

P. S. — La réunion du centre gauche a décidé aujourd'hui qu'elle voterait contre le projet de loi sur les maires. Les orateurs de ce groupe parlementaire appuieront l'amendement de M. de Pressensé pour le maintien du *status quo*.

M. Ricard profitera de l'interpellation de M. Haentjens sur la politique intérieure pour traiter le même sujet.

A propos de l'interpellation du général Du Temple, la gauche se propose d'interpeller le gouvernement sur l'attitude prise par M. de Corcelles dans la question des obusques du colonel de la Haye, notre attaché militaire à Rome.

DE SAINT-CHIRAZ.

L'impression produite par le rapport de M. de la Borderie, sur le camp de Comlie, a été, nous assure-t-on, si décisive, qu'un grand nombre de députés conservateurs seraient décidés à en demander la discussion dans le plus court délai.

Si cette demande est accueillie par l'Assemblée, comme cela paraît maintenant fort probable, on dit que M. Gambetta et ses amis interviendront dans la discussion, et qu'ils seront les premiers à demander le renvoi du rapport aux ministres compétents. On comprend le but de cette tactique: en paraissant ne rien redouter d'une action judiciaire, les hommes qui portent la responsabilité de ce désastreux incident de Comlie, espèrent désarmer la majorité et la décider à enterrer cette affaire dans un ordre du jour plus ou moins sévère à leur égard. Mais devant la gravité des faits révélés par le rapport et les dispositions manifestées par la majorité, il est peu probable que l'affaire puisse avoir un pareil dénouement.

Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans

Au rédacteur en chef de l'UNIVERS.

L'évêque d'Orléans vient d'adresser au rédacteur en chef de l'UNIVERS la lettre suivante:

Monsieur, Une réponse a été adressée par M. H. de Lacombe, le 24 décembre dernier, à vos deux premiers articles sur ce que vous avez appelé le *scandale d'Orléans*. Toute préemptoire qu'elle est, cette réponse ne peut me suffire, et à mon tour je suis obligé de parler, car vous venez d'outrager, comme on n'outrage pas, mes diocésains et le clergé de ma ville épiscopale.

Mais ces hommes, que vous traitez si indignement, les connaissez-vous? Savez-vous quels ils sont? Vous a-t-on dit que, pendant toute la dernière guerre, ils ont été admirables de dévouement; que ce sont eux qui allaient chercher les blessés sur les champs de bataille, qu'ils les ont recueillis et soignés dans leurs maisons, et que, depuis la paix, ils continuent à secourir les amputés, les veuves, les orphelins, et tant de familles ruinées dans notre malheureux département?

Et lorsque de tels hommes, non contents de soulager tant d'infortunés, veulent encore, dans une chrétienne pensée, honorer pieusement la mémoire de nos chers et glorieux morts, quand ils viennent adresser à Dieu, pour eux, de publiques et solennelles prières, c'est alors que vous venez, vous, leur jeter l'outrage!

Cette pieuse et touchante cérémonie, à laquelle j'ai eu le regret, cette année, de ne pouvoir assister, mais où notre ville était tout entière, où tant d'émotions religieuses et patriotiques ont fait battre les cœurs, où les Orléanais, clergé, soldats, magistrats, peuple, ont voulu prier, non-seulement pour ceux qui sont tombés sous nos murs, mais pour toutes les victimes de la guerre: voilà le jour que vous choisissez pour les outrager! Vous les notez d'*infamie*: c'est le mot de votre journal, deux fois répété. Vous les déclarez des hypocrites et des lâches; « ennemis du patriotisme, tout en feignant d'être patriotes; basement jaloux de la bravoure que la religion inspire, tout en se disant religieux. » Voilà ce que vous en dites! N'est-ce pas là se jouer de ce qu'il y a de plus sacré et de plus délicat dans le cœur des hommes, la foi, l'honneur, le courage et le patriotisme?

Mais ce n'est pas tout; vous les déclarez des *libres penseurs*; vous en faites des hérétiques et des impies; vous osez répéter que s'ils ont écarté de la cathédrale le drapeau des zouaves pontificaux, c'est « PARCE QUE » ce drapeau portait un Sacré-Cœur! Voilà, le motif odieux qu'ils ont eu. Et, puisque les zouaves arboraient la bannière du Sacré-Cœur, à cause de cela même, osez-vous dire encore, « les membres du Comité de secours du Loiret les tiennent pour *déshonorés*. » Vous ajoutez qu'aux yeux de ce Comité, le sang des zouaves sur ce drapeau est « une tache. » Et ils ont résolu, dites-vous, d'effacer cette tache.

En vérité, monsieur, il n'y a que vous, écrivains de l'UNIVERS, pour prêter, par un profond raffinement d'injures, à ceux que vous voulez déshonorer, de pareilles intentions, pour trouver dans votre âme et oser dire qu'à leurs yeux le sang répandu pour la défense de la patrie et pour l'honneur de la religion est une tache; et qu'ils ont résolu de l'effacer!

Et enfin, trahissant dans ces dernières accusations le fond de votre pensée, et on a dit, il est vrai, ajoutez-vous, que dans le

« Comité figuraient deux personnages ecclésiastiques, et que, eux non plus, n'ont pas élevé la voix. »

Ainsi, monsieur, cette cathédrale même, où j'ai célébré autrefois Lamoricière, Pimodan et les héroïques victimes de Castelfidardo, où j'ai érigé au Sacré-Cœur le plus bel autel peut-être qu'il y ait encore, aurait subi en silence un pareil affront! Des ecclésiastiques, témoins de l'*infamie* que vous dites, n'auraient pas ouvert la bouche! Et le vénérable curé « chargé, dites-vous, de la police de la cathédrale, » se serait prêté à cette profanation! Et les vicaires généraux d'Orléans l'auraient tolérée! Mais ces hommes, quels prêtres sont-ils donc à vos yeux, Monsieur?

Il est vrai, dites-vous, que vous ne raportez ces bruits que pour les flétrir, et venger ces ecclésiastiques. Mais non, Monsieur, ces bruits, vous les aggravez par d'inqualifiables calomnies. Ce qui, d'après vous, s'est passé, vous l'appellez le *scandale d'Orléans*; vous dites: « c'est une infamie; » et vous ajoutez que cette infamie aurait eu lieu sous les yeux de tout un clergé silencieux; et ce clergé, vous prétendez que vous ne voulez pas le flétrir!

Mais alors de cette lâche tolérance, le coupable quel est-il donc?

Vous le dites vous-même: « On ajoute qu'en agissant ainsi, ils auraient obéi à un ordre! Parce que si le Comité avait permis l'érection dans l'église du drapeau de Patay, QUELQU'UN l'en aurait fait arracher (1). » Quelqu'un? Quel est ce quelqu'un?... Qui a donné un tel ordre à des prêtres?

A ce débordement d'injures et à cette dernière et cauteleuse insinuation, qui ne vous reconnaîtrait! Et lorsque devant ce que vous appelez une infamie, des ecclésiastiques de mon diocèse se sont tus, dites-vous, par ordre, vous ajoutez que vous laissez sagement mon nom en dehors du débat.

Non, monsieur, mon nom ne doit pas être laissé en dehors du débat, et me voici. Mon nom doit être prononcé; les scandales qui auraient eu lieu dans ma cathédrale m'imposent, apparemment, et cette étrange réaction qu'il vous a plu de choisir, ce langage mystérieux sur cet ordre, sur ce *quelqu'un*, ce trait de votre polémique habile, devait atteindre son but, et l'a atteint.

Depuis quinze jours, on m'écrit de divers côtés: « Mais que s'est-il donc passé dans votre cathédrale? Et dans quelles conditions avez-vous pu donner un tel ordre? Et je sais de mes amis, inévitables à la calomnie, et cependant obligés de me défendre. Certes, vous vous permettez contre moi d'étranges injures, depuis le jour où voyant que mes diocésains n'avaient envoyé à l'Assemblée nationale, vous avez bien osé avertir vos lecteurs que vous m'y surveilliez de près; jusqu'à cet autre jour où vous m'avez comparé chrétiennement à Judas et à Pilate, trahissant et livrant Jésus-Christ; jusqu'à ces derniers temps enfin, où je conserve le privilège de vos accusations les plus calomnieuses.

Pendant bien des années, je n'ai répondu à tout ce qui m'est personnel dans vos attaques, que par le silence. Mais voilà qu'aujourd'hui, vous attaquez mes diocésains, mes amis, mes enfants, les prêtres les plus honorables de mon clergé; c'est combler la mesure, et je ne me souffrirai point. Car enfin, il ne faut pas, Monsieur, qu'un journal puisse tout dire, tout faire, impunément, et que vous vous arrogiez sans fin la dictature de l'insulte. Si on ne protestait pas de temps à autre contre vous devant les ennemis de la religion, vous finiriez par leur faire croire au règne de la calomnie dans l'Eglise.

Quant à mes diocésains, je les trouve assez vengés par la lettre que M. de Lacombe a publiée, et que vous avez attaquée sans oser la reproduire; mais j'avais besoin de joindre à cette réponse ma protestation indignée.

Et pour qu'elle eût tout son poids, j'ai dû venir à Orléans, je me suis fait rendre compte des choses, j'ai réuni les membres du comité, je les ai tous interrogés; j'ai fait une enquête; et cette enquête faite, voici, Monsieur, le jugement que je prononce: Non, il n'y a eu ni l'exclusion impie, ni le motif odieux, ni les lâches hypocrites que vous avez imaginés; aucun ordre n'a été donné, aucune influence n'a été exercée; le comité a agi dans sa plénitude et entière spontanéité. Tous les faits affirmés par M. de Lacombe ont été de nouveau, devant moi, déclarés exacts par les témoins interrogés.

Et voici en un mot ce qui s'est passé: Quand il s'est agi de la décoration de la cathédrale, la municipalité orléanaise offrit au Comité ses écussons et ses étendards aux couleurs de la ville, la bannière de Jeanne d'Arc, etc.

Le Comité, jugeant que cette décoration ne convenait pas à une fête de détail, l'on pria, non pas seulement pour les soldats tombés autour d'Orléans, mais encore pour toutes les victimes de la guerre, décida qu'on aurait des écussons spéciaux, où resplendiraient les noms de nos plus célèbres combats: Gravelotte, Bapaume, Villerscel, Champigny, Paris, Coulmiers, Orléans, Patay. A côté de ce dernier nom, un sentiment de délicatesse et d'admiration spéciale pour l'héroïsme des zouaves pontificaux avait voulu placer, préférentiellement à beaucoup d'autres, le nom du village de Loigny; et quant aux bannières de la ville, pour la même raison, on résolut de s'en tenir au drapeau de l'armée.

Cette décision était prise le 21 novembre, à un moment où personne encore ne songeait au drapeau des zouaves, et quinze jours avant qu'il en fut question. Quelqu'un en parla pour la première fois le 4 décembre; mais alors la pensée vint aussitôt qu'un grand nombre d'autres bannières auraient droit aussi à une place dans une cérémonie pareille, et plusieurs furent formellement demandées: celle par exemple, des mobiles du Loiret qui se sont battus si vaillamment à Paris; celle de la légion étrangère qui s'est fait décamer, pour la défense d'Orléans, dans nos faubourgs; celles des mobiles de la Sarthe que commandait un orléanais et sous laquelle sont glorieusement tombés à Coulmiers et Patay, le duc de Luynes et le

duc de Chaulnes, l'un mort, l'autre blessé; celle des francs-tireurs de Châteaudun; la bannière helvétique en souvenir de la généreuse hospitalité de la Suisse pour l'armée de la Loire; devant ces demandes et d'autres encore, toutes dignes assurément d'intérêt, le Comité, sans discussion, maintint sa première décision.

Voilà le fait dans sa simplicité. Et c'est ce fait que vous traitez d'*infamie*, et que vous transformez en profanation et en scandale!

L'*infamie*, elle est là, monsieur, dans vos inventions et vos calomnies. Et quand des témoins autorisés vous font connaître la vérité, vous persistez dans vos outrages!

Je m'en étouffe; mais j'ai tort de m'étonner: vous êtes là pleinement dans votre rôle; car, si n'avez-vous pas insulté, parmi les plus illustres défenseurs de la société et de l'Eglise? N'avez-vous pas été jusqu'à outrager Berryer sur le bord de sa tombe, écrivant que ce qu'il avait fait de mieux dans sa vie, c'était de mourir? Quelle accusation avez-vous éparpillée à cette Assemblée nationale, la plus chrétienne peut-être, que l'on ait vue dans notre pays, où se trouvent tant d'hommes si profondément dévoués à la religion et au Saint-Père.

Le jour où vous me compariez à Judas et à Pilate, vous osez dire d'eux et de leur attitude: « C'était un spectacle horrible à voir! » Et cela, parce que, dans les circonstances si douloureuses où se trouve la France, tout en proclamant les droits imprescriptibles du Siège apostolique, nous n'avions pas cru qu'il fût bon d'exposer la cause du Saint-Père à l'humiliation d'un vote incertain!

Et hier encore, vous distiez de l'Assemblée qui siège à Versailles: « Pas une de ces têtes qui ne soit vide de tout principe de résurrection et même de tout principe de quelconque. »

Et pendant tous ces derniers mois, lorsqu'il était question de la Restauration monarchique que n'avez-vous pas dit, que ne dites-vous pas tous les jours encore, contre les membres les plus respectés de l'Assemblée, contre l'honneur de ces hommes, dont je vois de près la loyauté, le courage et le patriotisme; contre ce grand parti conservateur, dont l'union est aujourd'hui la seule ressource qui reste à nos espérances, mais que vous cherchez, vous, à déshonorer et à diviser!

Nul, monsieur, et c'est ma grande accusation en ce moment contre vous, nul n'a contribué autant que vous l'avez fait, par vos polémiques, par vos injures, par vos déplorables confusions d'idées, à ruiner l'œuvre de la restauration monarchique.

Osez le nier, et je suis prêt à en donner à vos lecteurs toutes les preuves. Si je me suis adressé à vous, Monsieur, dans cette lettre, vous l'avez bien compris c'est parce que vous êtes le rédacteur en chef de l'UNIVERS; l'UNIVERS, c'est vous; et vous l'avez vous-même déclaré, tout ce que publie votre journal, vous en prenez la responsabilité.

Je vous demande, Monsieur, au nom de la vérité et de la justice, au nom de mes diocésains calomniés, de mettre sous les yeux de votre public cette lettre.

Et je demande aussi aux journaux, surtout aux feuilles religieuses de province, qui, sans aller aussi loin que vous dans l'injure, ont été trompés sur ce qui s'est passé à Orléans, de vouloir bien également reproduire cette rectification.

Veillez agréer, Monsieur l'expression des sentiments que, dans ma tristesse, j'ai l'honneur de vous offrir.

† FELIX,

évêque d'Orléans.

Orléans, le 6 janvier.

Monsieur, La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur le *scandale d'Orléans* était déjà à la poste lorsque j'ai reçu communication de la délibération suivante, prise à l'unanimité par le comité départemental de secours aux blessés, dans sa séance d'aujourd'hui, 6 janvier, tous les membres présents:

« Le Comité départemental de secours aux blessés du Loiret; » Refusant de se laisser entraîner par les attaques dirigées contre lui, hors de la modeste voie qu'il s'est tracée; » Affirmant l'exactitude des faits tels qu'ils ont été exposés par M. H. de Lacombe; » Repoussant l'imputation d'une prétendue pression qui aurait été exercée sur ses membres; » Pourrait l'œuvre de bienfaisance patriotique pour laquelle il est institué, et passé à l'ordre du jour. »

Le président du comité, FROT.

Ceci, monsieur, est comme le *post-scriptum* de ma lettre, j'espère que vous voudrez bien aussi le reproduire.

Veillez agréer de nouveau, monsieur, l'hommage de mes sentiments.

† FELIX, évêque d'Orléans.

L'évêque d'Orléans a communiqué à son clergé la lettre qui précède, et lui a adressé, à cette occasion, une lettre ainsi conçue:

Messieurs et chers Coopérateurs, On vous a entretenus trop longtemps d'un scandale qui aurait eu lieu dans notre ville, et qu'on a appelé le *scandale d'Orléans*. Vous avez été émus, comme la ville d'Orléans, comme je l'ai été moi-même.

Et en effet, on ne parlait de rien moins que d'une *infamie*, d'un outrage odieux, infligé tout à la fois aux zouaves pontificaux et au Sacré-Cœur, dans notre cathédrale; et cela sous les yeux du clergé, silencieux, disait-on, par ordre.

Et, à ce propos, les plus graves injures étaient adressées aux hommes les plus honorables de notre ville et de notre clergé, en particulier par le journal l'UNIVERS, qui n'a pas manqué de saisir cette occasion pour se livrer à ses excès ordinaires.

Nul de vous n'a pu douter un moment, Messieurs, qu'il n'y eût là-dessous d'étranges calomnies, et vous devez être impatient de savoir la vérité des choses. Je viens vous le dire, car j'ai dû faire, et j'ai fait sur tout cela des enquêtes.

Dès que les travaux de l'Assemblée nationale m'eurent laissé quelque loisir, je suis venu à Orléans: j'ai réuni et interrogé tous les membres du Comité de secours aux blessés, lequel était incriminé; et qu'est-ce que j'ai constaté? Que toutes ces injures tombaient à faux, et qu'au lieu d'un scandale, il y avait eu à Orléans une cérémonie religieuse admirable.

Nous voyons là, messieurs, dans un exemple frappant, à quel point certaines passions peuvent altérer et dénaturer les faits les plus simples, et comment, sous prétexte de zèle et de dévouement à l'Eglise, on peut tromper la bonne foi de ses lecteurs, d'autant plus facilement quelquefois qu'on s'adresse aux sentiments les plus honnêtes, et les moins en garde contre la perfidie.

J'avais le devoir, messieurs, de demander au journal à qui le plus outrage mes diocésains, compte de ses injures. Je vous dois communication de la lettre que je lui adresse.

Veillez agréer l'assurance de mon bien affectueux dévouement.

† FELIX, évêque d'Orléans.

Orléans, le 6 janvier 1874.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

INDUSTRIE COTONNIÈRE DE LA SOMME. — La chambre de commerce d'Amiens vient d'envoyer au ministre de commerce un rapport sur la situation commerciale du ressort; nous en extrayons ce qui suit:

Cotons. — Les filatures de coton ont fait travailler sans interruption, durant l'année 1872, bien que les résultats n'aient pas été fort avantageux.

Tissages mécaniques. — Sur six tissages mécaniques de velours existant à Amiens, quatre ont travaillé sans interruption, un a arrêté pendant le mois de juillet, août et septembre, et le dernier a arrêté un tiers des métiers pendant trois mois.

Les produits fabriqués, sans donner de gros bénéfices, se sont écoulés pendant les neuf premiers mois, mais, dans le dernier trimestre, des stocks de marchandises se sont formés sans cependant exercer d'influence sur les prix.

Tissage à la main. — Le tissage à la main tend à disparaître, les prix n'étant pas rémunérateurs pour les fabricants, quoique les prix de façon soient au-dessous de ceux des autres industries.

Coupeurs de velours de coton. — Les coupeurs de la ville ont travaillé environ les trois quarts de l'année.

Les coupeurs de la campagne, à cause de l'abondance de la récolte, ont presque tous quitté pendant, et même un peu après la moisson; mais ils ont généralement travaillé tout l'hiver.

Reparcisseurs. — Par suite de la perfection apportée dans la fabrication du velours, au moyen d'un casse-fil chaîne, les planchettes, ou fils cassés, sont maintenant évités; il y a peu de temps dans les velours, de sorte que les ouvriers sont forcés de rechercher d'autres travaux à l'aiguille; celles qui ont continué à ressarcir à part quelques privilégiées, n'ont généralement travaillé que le tiers de l'année.

Tentures. — Les coupeurs ayant peu travaillé pendant le troisième trimestre, le travail a nécessairement diminué chez les appréteurs et teinturiers pendant la même période, mais l'activité s'est réveillée pendant le dernier trimestre.

Gemmeurs. — La perfection qu'on exige dans les apprêts nécessite beaucoup plus de travail, plus de soins; de sorte que les ouvriers appréteurs n'ont pas cessé de travailler pendant l'année 1873.

Bonnerie de coton du Sauteris. — Les mois de juin, juillet et août ont présenté une diminution sur la période correspondante de 1871, mais les autres mois ont donné les mêmes résultats que dans l'année précédente.

Il y a de 5 à 6,000 tisserands dans les 250 manufactures de tapis de Philadelphie, (Etats-Unis), sans compter 8,000 dévideurs.

Le nombre des métiers à tisser est estimé à 8,000. Ceux-ci produisent par semaine 800,000 mètres de tapis de tous genres. La production annuelle dépasse 41,600,000 mètres de tapis d'une valeur de 3 millions de dollars, plus de 15 millions de francs.

La production de la soie en Turquie, de 1845 à 1857, a été en moyenne de 960,000 liv. st.

A partir de 1858, année où la production a commencé à être frappée de la maladie, la récolte a graduellement décliné jusqu'à ce jour, et la moyenne des quatre dernières années n'a pas dépassé 893,000 livres d'une valeur de 620,000 liv. st.

(Journal of Society of Arts.)

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le différend pendant entre l'administration municipale et M. Ch. Roussel est entré dans une phase nouvelle. Le parquet s'en est ému et a commencé d'office une enquête qui se poursuit. Des membres de la commission des travaux ont même dû déjà être entendus.

Selon eux, — si ce qu'on nous assure est exact — les ratures et les changements opérés sur le rapport seraient bien l'œuvre de M. Roussel, mais on se demande si la commission tout entière est de cet avis, ce que nous ne tarderons pas à savoir.

Il ne saurait nous convenir d'émettre un avis dans une question qui devient de plus en plus obscure pour les intéressés eux-mêmes; mais on nous permettra de regretter qu'on n'ait pas cru devoir tout d'abord soumettre le rapport à des experts en écritures. C'était le moyen le plus simple et le plus logique pour arriver à faire la lumière; la justice ne manquera pas de l'employer.